

Les organisations syndicales d'inspecteurs ont été reçues hier après-midi en web conférence par Vincent Soetemont, DGRH, accompagné de Valérie Le Gleut, cheffe du service de l'encadrement, Martine Gauthier, sous-directrice des personnels d'encadrement et Marc Estournet, adjoint au DGRH, chef du service des personnels enseignants. Étaient conviés à cette rencontre le SIEN-UNSA, le SNPI-FSU, le SIA et le SNIA-IPR UNSA représenté par Alain Marie.

Lors d'un échange d'une heure trente ont été abordés : la mobilité des inspecteurs, les concours (inspecteurs et enseignants), les RDV de carrière, la titularisation des stagiaires et l'agenda social.

Mouvement des inspecteurs

Toutes les organisations font le constat d'une dégradation du dialogue social avec un manque de clarté lié à la non publication du tableau récapitulatif des postes attribués et de ceux restés vacants. Le directeur entend les remarques mais rappelle le cadre de la nouvelle loi. Un bilan sera fait avec les OS à la fin du processus.

Les OS mandatées par les inspecteurs qui ont fait un **recours** seront conviées en bilatérale pour les étudier avant la fin du mois de mai. **L'affectation des lauréats** pourrait avoir lieu mi-juillet, la **titularisation** des stagiaires sera prononcée lors d'une CAPN fixée le 27 août en présence des commissaires paritaires.

Concours

Un **protocole sanitaire** dédié est en cours d'élaboration avec la DGESIP (il sera également utilisé pour les concours des grandes écoles). Il devra être validé par le ministère de la santé. La poursuite du déroulement des concours dépendra de la possibilité de respecter la doctrine sanitaire. Les modalités d'organisation seront définies par la DGRH en lien avec la cheffe de l'IGESR, les présidents des jurys et les DEC des rectorats.

- **IEN et IA-IPR** : les **épreuves d'admission** se dérouleraient à partir du 15 ou du 22 juin.
244 candidats sont admissibles pour le concours IEN, **143** pour celui d'IA-IPR.
- **Enseignants** : les **épreuves écrites** qui n'ont pas pu se dérouler pour les **concours externes** et les 3^{èmes} concours auraient lieu à partir du 22 juin pour l'agrégation et fin juin pour le CAPES et le CRPE. La liste des **admis** sera prononcée sur la base des seuls résultats aux **épreuves d'admissibilité**.
Les **épreuves d'admission** des **concours externes** pour lesquels les **épreuves d'admissibilité** ont eu lieu seraient organisées à partir de fin juin/début juillet. Pour certains concours, par exemple le CAPEPS, le **format** des épreuves d'admission serait adapté.

Le DGRH nous fera parvenir dès que possible le **calendrier** des concours. Le format de l'épreuve orale qui aura lieu en fin d'année de stage pour les PFS affectés à la R2020 au vu des résultats de l'admissibilité n'est pas arrêté. Le SNIA-IPR fera part à la DGRH de ses remarques et propositions.

Gestion des enseignants

- **Les RDV de carrière** : 56% ont été réalisés dans le second degré, 40% dans le premier degré. **La DGRH a pris la décision de prolonger la campagne jusqu'au 15 janvier 2021**, date butoir pour les **appréciations** finales. Le SNIA-IPR a demandé au directeur de veiller à ce que les académies respectent cette date butoir et ne demandent pas aux IA-IPR des dates de validation plus précoces.

- **Titularisation des stagiaires** : le chef du service des personnels enseignants précise que l'hypothèse de reporter l'évaluation des PFS au premier trimestre de l'année scolaire prochaine, trop complexe à mettre en œuvre, a été abandonnée (bon nombre de stagiaires ont obtenu leur mutation).

Le ministère travaille à une procédure permettant au **jury académique de l'EQP** de statuer pour les professeurs certifiés fin juin / début juillet et à l'inspection générale pour les professeurs agrégés sur la base des avis des évaluateurs. Il y aurait dérogation à titre exceptionnel aux **inspections obligatoires** prévues par les textes (agrégés, stagiaires en renouvellement). Pour les stagiaires n'ayant pas reçu des avis favorables de tous les évaluateurs, notamment ceux en renouvellement, le chef du service des personnels enseignants met en exergue la modalité permettant au **jury** d'entendre au cours d'un **entretien** les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

Des arrêtés modificatifs seront publiés pour les **RDV de carrière** et la **titularisation** des stagiaires.

Agenda social : le DGRH précise que le dossier est toujours à l'étude à la DGAEP, volet budgétaire du guichet unique. L'objectif est de faire paraître les textes au CTMEN du mois de juin. Le SNIA-IPR poursuit **ses contacts auprès du cabinet** avec l'appui de la **fédération** pour faire avancer le dossier.

La **charge de travail** des IA-IPR déjà conséquente pour accompagner la continuité pédagogique va être amplifiée en cette fin d'année scolaire par une session d'examen chronophage et par la participation différée aux concours d'enseignants. Le SNIA-IPR sera vigilant à ce que d'autres commandes ne viennent pas surcharger inutilement la barque. Ceci vaut également pour la rentrée prochaine où le report de près de la moitié des RDV de carrière nécessitera de prioriser le travail des inspecteurs sur leurs missions pédagogiques et celles liées à l'accompagnement et à l'évaluation des enseignants.